

## **1. Généralités**

Le contrat est applicable au site web DW Solutions. Par l'utilisation du formulaire "apporteur d'affaire" l'apporteur déclare accepter toutes les dispositions du contrat et s'engage à s'y conformer. Le formulaire "apporteur d'affaire" consiste dans le transfert d'informations par l'apporteur à la société DW Solutions en vue de la vente d'un bien immobilier propriété d'un tiers par DW Solutions. Une fois transmise par l'apporteur via le formulaire "apporteur d'affaire", chaque information est traitée et analysée de manière confidentielle par la société DW Solutions. L'apporteur sera informé expressément par DW Solutions de l'acceptation de son information. La société DW Solutions est libre d'accepter ou non les informations reçues de l'apporteur sans que ce dernier dispose d'un quelconque droit à une approbation ; DW Solutions les refuse notamment lorsque l'apporteur n'est pas le premier à les communiquer. L'apporteur peut prétendre à une commission selon les règles et conditions aux chiffres 2 et 3 ci-dessus.

## **2. Conditions d'utilisation**

En complétant le formulaire "apporteur d'affaire" l'apporteur confirme que les conditions suivantes sont remplies :

- 2.1 L'apporteur accepte le for Juridique Suisse.
- 2.2 L'apporteur est majeur et capable de discernement.
- 2.3 L'apporteur n'est pas collaborateur de la société DW Solutions.
- 2.4 L'apporteur n'est pas propriétaire, copropriétaire ou titulaire d'un droit réel sur le bien immobilier pour lequel il transfère une information via le formulaire "apporteur d'affaire".

La société DW Solutions se réserve le droit de refuser tout apporteur et toute information transmise via le formulaire "apporteur d'affaire" sans donner de raison particulière et en tout temps.

## **3. Commissionnement**

Pour une information validée, sous réserve de confirmation par la société DW Solutions et à condition que l'apporteur ait respecté toutes les dispositions du contrat, l'apporteur peut prétendre au versement d'une commission dans les cas et aux conditions suivantes :

- 3.1. Lorsque l'information validée transmise par l'apporteur via le formulaire "apporteur d'affaire", a permis la conclusion, signature et aboutit à la vente du bien immobilier par la société DW Solutions.

La commission est de CHF 1'000.- si le montant de la vente du bien immobilier est inférieur à CHF 1'000'000.-

La commission est de CHF 2'000.- si le montant de la vente du bien immobilier est compris entre à CHF 1'000'000.- et CHF 1'500'000.-

La commission est de CHF 4'000.- si le montant de la vente du bien immobilier est compris entre à CHF 1'500'000.- et CHF 5'000'000.-

La commission est de CHF 10'000.- si le montant de la vente du bien immobilier est supérieur à CHF 5'000'000.-

La commission n'est due qu'à condition et lorsque la société DW Solutions encaisse sa commission sur la vente en question.

## **4. Informations transmises**

L'apporteur s'engage à transmettre des informations exactes dont il dispose, ou dont il peut supposer qu'elles sont exactes, et à ne transmettre via le formulaire "apporteur d'affaire" aucune information obtenue illicitement (notamment par des écoutes illicites ou violation d'un secret ou d'un contrat).

Si des informations inexactes sont délibérément transmises, l'apporteur perd le droit à la commission. L'apporteur s'engage à ne pas transmettre de photos sur lesquelles figurent des personnes sans leur autorisation écrite. DW Solutions s'engage à réserver ces informations à usage interne. DW Solutions garantit toutefois assurer la protection et la sécurité des données qu'elle reçoit.

## **5. Responsabilité**

La Société DW Solutions est limitée aux négligences graves ou fautes intentionnelles. Si l'apporteur ne s'acquitte pas de son obligation de diligence en matière de sécurisation de ses données, la société DW Solutions décline toute responsabilité quant aux dommages pouvant lui être occasionnés à la suite de la perte des données qu'il n'aura pas protégées.

Par ailleurs, DW Solutions ne peut voir sa responsabilité engagée si, pour une raison échappant à son contrôle, le formulaire "apporteur d'affaire" a été partiellement ou totalement inaccessible, indisponible, interrompu ou de mauvaise qualité. En particulier, DW Solutions ne saurait être tenue responsable de tout acte ou omission d'un tiers intervenant quelque titre que ce soit dans le formulaire "apporteur d'affaire".

L'apporteur répond en cas de violation du contrat y compris pour des prétentions de tiers qui en découleraient. L'apporteur est responsable à l'égard des personnes faisant l'objet d'une information transmise via le formulaire "apporteur d'affaire". Si des poursuites sont engagées contre DW Solutions, l'apporteur d'affaire dégage ceux-ci de toute responsabilité.

### **6. Support, modification et arrêt du formulaire "apporteur d'affaire"**

DW Solutions peut à tout moment et sans préavis modifier le formulaire "apporteur d'affaire", intégrer de nouvelles prestations de tiers, ou les retirer, ou encore interrompre entièrement le formulaire.

L'apporteur reconnaît que DW Solutions n'a aucune obligation de fournir des prestations de support et de mise à jour du formulaire "apporteur d'affaire".

## **7. For et droit applicable**

Pour toute question ou litige en relation avec la présente du formulaire "apporteur d'affaire", le droit suisse s'applique en exclusivité.

